



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

RB

P.V. AEDCI 62

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 05 septembre 2016

Ordre du jour :

Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères "Gymnich" qui s'est tenue à Bratislava, le 2 et 3 septembre 2016 (Turquie / Processus de Minsk)

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Mme Martine Hansen, remplaçante de M. Spautz, Fernand Kartheiser, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth, remplaçant de M. Claude Wiseler, M. Marco Schank, remplaçant de M. Halsdorf

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

Entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur la réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères "Gymnich" qui s'est tenue à Bratislava, le 2 et 3 septembre 2016 (Turquie / Processus de Minsk)

Les relations entre l'Union européenne et la Turquie

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes informe que parmi les 28 Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'UE, seul le Ministre autrichien est d'avis qu'il faudrait abandonner le dialogue avec la Turquie. Le Président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen, M. Elmar Brok, et le Président du Parlement européen, M. Martin Schulz, ont

successivement procédé à des visites en Turquie au cours des dernières deux semaines. Le Ministre des Affaires européennes turc a participé à la deuxième journée de la réunion informelle « Gymnich ». Par ailleurs, le Ministre des Affaires étrangères de la Turquie sera présent à la réunion des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Selon des estimations, quelque 270.000 personnes ont traversé la Méditerranée depuis le début de l'année pour arriver en Europe, dont 150.000 en Grèce et 100.000 en Italie. En 2015, le chiffre s'élevait à 355.000 pour la même période. Quelque 3.100 personnes ont perdu leur vie en 2016 en traversant la Méditerranée. En moyenne, 80 migrants arrivent par jour en Turquie. L'Italie doit faire face à des vagues difficilement prévisibles de plusieurs milliers de migrants.

La Turquie a accueilli 2,5 millions de réfugiés syriens dans les dernières trois années. Selon des sondages turcs, la moitié des réfugiés syriens souhaiterait retourner en Syrie, tandis que l'autre moitié souhaiterait rester en Turquie plus longtemps. L'Union européenne a dépensé 200 millions d'euros d'aide pour les réfugiés syriens en Turquie. Un montant de 2,5 milliards d'euros peut être versé dans les prochains deux ou trois mois dans le fonds d'aide aux réfugiés prévu dans l'accord UE-Turquie. Ce fonds est destiné à financer des infrastructures (écoles, hôpitaux, ...), des micro-crédits et des cours de langue pour réfugiés. Le Luxembourg a déjà versé 3,1 millions d'euros des 4,3 millions dont il a été chargé.

Parmi les 72 conditions à remplir pour accéder à la facilitation des visas, la Turquie doit encore remplir 5 points, dont la réforme des lois anti-terroristes. Les autres points concernent la protection des données, la coopération avec Europol, la lutte contre la corruption et la coopération judiciaire avec tous les membres de l'UE. En ce qui concerne les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, un certain nombre d'Etats-membres souhaite rouvrir les chapitres 23 et 24 sur la justice et l'Etat de droit. L'Union européenne ne peut pas rester indifférente quant au respect des droits de l'Homme en Turquie. La tentative de coup d'Etat a été un événement de grande envergure, ayant coûté la vie à 350 personnes civiles. La vague d'emprisonnements et de destitution de service au niveau de la fonction publique les jours suivant la tentative de coup d'Etat, ainsi que l'annonce de la restitution de la peine de mort, n'ont pas été les meilleurs signes d'une adhésion dans un proche futur. D'après le gouvernement turc, les noms des 3.000 juges qui seraient adhérents du mouvement Gülen auraient figuré sur une liste retrouvée par le service de renseignement turc lors d'une perquisition. Quant aux demandes d'expulsion, le Ministre donne à considérer que d'habitude, des preuves et jugements de tribunaux doivent accompagner une telle demande, ce que le Ministre des Affaires étrangères américain a clairement fait savoir.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Sous la Présidence luxembourgeoise, le chapitre sur le budget a été ouvert dans les négociations d'adhésion avec la Turquie. Un autre chapitre a été ouvert sous la Présidence néerlandaise. Selon le Ministre, il faudra continuer à négocier malgré les difficultés se présentant dans certains domaines.

Quant à l'intervention militaire turque en Syrie (un sujet qui n'a pas été débattu

au Conseil informel), le Ministre est d'avis que des interventions désordonnées contribuent à prolonger le conflit syrien. Il souligne l'importance du dialogue entre la Russie et les Etats-Unis au niveau des chefs d'Etat d'une part, et des Ministres des Affaires étrangères, de l'autre.

Le processus de Minsk

La situation dans la partie Est de l'Ukraine reste très tendue et il est très difficile de faire respecter les accords de Minsk. Les observateurs de l'OSCE sont souvent confrontés à un manque de respect. L'OSCE est en train de négocier un accord-cadre sur les lignes de démarcation entre la Russie et l'Ukraine. Un retrait des armes lourdes de la région est également envisagé, mais reste difficile à obtenir. Du côté ukrainien, les bases juridiques pour une loi d'amnistie et pour la tenue d'élections locales dans la région du Donbass doivent encore être créées. Une question restée ouverte est celle de savoir qui assurera la sécurité lors des élections locales. L'échange de prisonniers, sujet concernant quelque 250 soldats des deux côtés, est un autre point à résoudre. En été, entre 15 et 20 prisonniers ont été libérés. Au niveau du groupe « Normandie » (Russie, Ukraine, Allemagne et France), des négociations sont en cours et pourraient se poursuivre lors d'une éventuelle réunion à haut niveau au mois d'octobre en France.

Débat

Il ressort de la discussion qu'au sein de l'Union européenne, il n'y a pas d'unanimité sur la question du maintien des sanctions contre la Russie au-delà de la fin de l'année, ni sur le retrait des sanctions. Un développement positif en ce qui concerne les obligations de Minsk, dont notamment la tenue d'élections au Donbass, pourrait ouvrir la voie vers un retrait des sanctions. De l'autre part, il ne faut pas oublier que l'occupation de la Crimée a été l'événement ayant provoqué l'adoption des sanctions, et il sera difficile d'obtenir un accord sur le retrait des sanctions aussi longtemps que la Crimée reste occupée.

Des efforts en vue d'un plein respect des accords de Minsk doivent être faits aussi bien par la Russie que par l'Ukraine. Un membre de la commission demande à ce que le Ministère des Affaires étrangères et européennes mette à disposition de la commission une liste comprenant les obligations à transposer par la Russie, d'une part, et par l'Ukraine, de l'autre. Le Ministre donne à considérer que les obligations exactes font l'objet d'interprétations subjectives des deux côtés. Par ailleurs, le membre de la commission demande la communication des rapports de la mission civile de l'Union européenne en Ukraine. La commission convient d'adresser cette demande par écrit au Ministère des Affaires étrangères et européennes et d'inviter le membre de la Police grand-ducale, dont le déploiement touche à sa fin, à une prochaine réunion de la commission.

Luxembourg, le 16 septembre 2016

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel